

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Arrêté du 20 novembre 2013 abrogeant l'arrêté du 16 février 2012 portant extension de la prime de fonctions et de résultats aux inspecteurs de la jeunesse et des sports

NOR : SPOR1327023A

La ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique, la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget,

Vu le décret n° 2008-1533 du 22 décembre 2008 du 22 décembre 2008 relatif à la prime de fonctions et de résultats,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – L'arrêté du 16 février 2012 portant extension de la prime de fonctions et de résultats aux inspecteurs de la jeunesse et des sports est abrogé.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 20 novembre 2013.

*La ministre des sports, de la jeunesse,
de l'éducation populaire
et de la vie associative,*

Pour la ministre et par délégation :

*Le secrétaire général
des ministères chargés
des affaires sociales,*

P.-L. BRAS

*La ministre de la réforme de l'Etat,
de la décentralisation
et de la fonction publique,*

Pour la ministre et par délégation :

Le chef de service,

P. COURAL

*Le ministre délégué
auprès du ministre de l'économie et des finances,
chargé du budget,*

Pour le ministre et par délégation :

Par empêchement du directeur du budget :

Le sous-directeur,

G. BAILLY